

Mathieu Dubois et Renaud Meltz (dir.)

De part et d'autre du Danube

L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans
de 1815 à nos jours

Mélanges en l'honneur
du professeur Jean-Paul Bled

ISBN de ce PDF :
979-10-231-0882-8



ISBN des tirés à part :

CRM72 · De part et d'autre du Danube (PDF complet)	979-10-231-0865-1
CRM72 · Introduction. Jean-Paul Bled, historien des Mondes germaniques en Sorbonne · Rainer Hudemann	979-10-231-2674-7
CRM72 · I.1 L'idée slave et les Croates au XIX ^e siècle · Edi Miloš	979-10-231-0866-8
CRM72 · I.1 Un grand acteur oublié de la scène autrichienne : le comte Anton von Prokesch-Osten · André Reszler	979-10-231-0867-5
CRM72 · I.1 La Bosnie-Herzégovine entre l'Autriche et la Hongrie (1878-1914) · Philippe Gelez	979-10-231-0868-2
CRM72 · I.1 L'action politique de l'Autriche-Hongrie chez les Albanais dans le <i>Vilayet</i> du Kosovo (Une analyse française de 1902) · Dušan T. Bataković	979-10-231-0869-9
CRM72 · I.1 Les officiers-conjurés serbes : 1903-1914. Programme et convictions politiques · Vojislav Pavlović	979-10-231-0870-5
CRM72 · I.1 Montenegro and the Central Powers 1915-16 · Lothar Höbelt	979-10-231-0871-2
CRM72 · I.2 Influences diplomatiques, cultures et mémoire dans un espace en recomposition au XX ^e siècle · Jean-Noël Grandhomme	979-10-231-0872-9
CRM72 · I.2 Les répertoires français, allemand et autrichien sur les grandes scènes roumaines. Le cosmopolitisme d'une culture nationale (1919-1940) · Georgiana Medrea	979-10-231-0873-6
CRM72 · I.2 Aspects de la Résistance française en Roumanie après 1940. Diplomates, enseignants et écrivains · Ana-Maria Stan	979-10-231-0874-3
CRM72 · I.2 François-Joseph en Hongrie : un lieu de mémoire ? · Catherine Horel	979-10-231-0875-0
CRM72 · II.1 Naissance de la germanophobie française ? L'opinion publique et la crise de 1840 · Renaud Meltz	979-10-231-0876-7
CRM72 · II.1 Bismarck et l'Europe. De la mission Alvensleben à la mission Radowitz · Stéphanie Burgaud	979-10-231-0877-4
CRM72 · II.2 Un génie de la prévision : Jacques Bainville dans <i>Les Conséquences politiques de la paix</i> · Zoltan Bécsi	979-10-231-0878-1
CRM72 · II.2 L'Allemagne de Martin Heidegger, ou le patriotisme d'un philosophe apolitique (1889-1933) · Guillaume Payen	979-10-231-0879-8
CRM72 · II.2 Du poids de l'intérêt matériel dans l'adhésion au nazisme. Réflexions autour des thèses de Götz Aly, à travers le cas de la politique d'aide sociale de la SS · David Gallo	979-10-231-0880-4
CRM72 · II.2 Julius Berger (1862-1943) : un entrepreneur allemand et la France · Dominique Barjot	979-10-231-0881-1
CRM72 · II.3 La RFA et les premières communautés européennes · Christophe Réveillard	979-10-231-0882-8
CRM72 · II.3 L'Allemagne et de Gaulle : l'approche de Willy Brandt · Benedikt Schoenborn	979-10-231-0883-5
CRM72 · II.3 Les partis politiques au défi de « 68 » en RFA et en France · Mathieu Dubois	979-10-231-0884-2
CRM72 · Entretien avec Jean-Paul Bled	979-10-231-0885-9
CRM72 · Portrait de Jean-Paul Bled · par Emmanuel Leroy Ladurie	979-10-231-2675-4
CRM72 · Bibliographie de Jean-Paul Bled	979-10-231-2676-1

DE PART ET D'AUTRE DU DANUBE

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

Dernières parutions

- Introduction aux discours coloniaux*
Norbert Dodille
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi à l'automne de la Renaissance*
Marie-Clarté Lagrée
- Des saints d'État ? Politique et sainteté au temps du concile de Trente*
Florence Buttay
& Axelle Guillausseau (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise*
Stéphane Jettot
- L'Union du Trône et de l'Autel ? Politique et religion sous la Restauration*
Mathieu Brejon de Lavergnée
& Olivier Tort (dir.)
- Pierre Chaunu, historien*
Jean-Pierre Bardet, Denis Crouzet et Annie Molinié-Bertrand (dir.)
- Les Frères d'Eichtal. Gustave, saint-simonien et Adolphe, financier pionnier des chemins de fer*
Hervé Le Bret
- L'Entreprise et sa mémoire. Mélanges en l'honneur de Maurice Hamon*
Didier Bondue (dir.)
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*
Mathieu Lemoine
- Chrétiens et Ottomans de Malte et d'ailleurs*
Alain Blondy
- Le Corps des esclaves de l'île Bourbon. Histoire d'une conquête*
Prosper Ève
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père & fils. Réseaux du négoce et révolutions commerciales (1720-1878)*
Jean-François Klein
- Frontières religieuses dans le monde moderne*
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et pratiques du réemploi (xive-xiive siècle)*
Caroline Callard, Élisabeth Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)
- Les Habsbourg et l'argent. De la Renaissance aux Lumières*
Jean Bérenger
- Cités humanistes, cités politiques (1400-1600)*
Denis Crouzet, Élisabeth Crouzet-Pavan & Philippe Desan (dir.)
- Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*
Régine Perron
- Aluminium. Du métal de luxe au métal de masse (xixe-xxie siècle)*
From precious metal to mass commodity (19th-21st century)
Dominique Barjot
& Marco Bertilorenzi (dir.)
- Les Stratégies de l'échec. Enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*
Marie Barral-Baron, Marie-Clarté Lagrée & Mathieu Lemoine (dir.)
- Partager le monde. Rivalités impériales franco-anglaises (1748-1756)*
François Ternat

Mathieu Dubois & Renaud Meltz (dir.)

De part et d'autre du Danube

L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans,
de 1815 à nos jours

Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Paul Bled



Ouvrage publié avec le concours de l'UMR 8596 Centre Roland Mousnier,
et du Conseil scientifique de l'université Paris-Sorbonne

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2015
ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-997-4

Mise en page : Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

Version numériques et tirés-à-part :
© Sorbonne Université Presses, 2022
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SECONDE PARTIE

**L'Allemagne de Jean-Paul Bled :
de la Confédération germanique
à la République de Berlin**

L'Allemagne et la France
après la seconde guerre mondiale

Christophe Réveillard

Aux premiers temps de l'historiographie de la construction européenne, la tentation a été forte de présenter le chemin vers les premières communautés de façon volontariste et quelque peu simplifiée telle une avancée diplomatique européenne linéaire et l'application d'une volonté politique sans réelle contestation ni difficulté de grande ampleur. Mais l'historiographie récente des premières communautés s'attache à plus de réalisme et resitue le processus d'intégration européenne dans un contexte cette fois pleinement pris en compte, peut-être plus proche de la réalité historique intégrant, notamment côté allemand, à la fois volonté d'intégration et défense des intérêts nationaux. On peut citer par exemple la publication d'importants recueils de documents inédits en Allemagne et des travaux mis en valeur par Jacques Bariéty et Corine Defrance¹. Cet article portera sur la RFA et les premières communautés européennes à travers les points de vue français et allemand dans le contexte du plan Schuman (1950-1951), de la Communauté européenne de défense (1950-1954) et enfin des circonstances entourant la CEE (1955-1957).

POLITIQUE DIPLOMATIQUE DE KONRAD ADENAUER ET PLAN SCHUMAN

Une RFA à créer

Le processus d'intégration communautaire commence véritablement au début des années cinquante avec la déclaration historique du 9 mai 1950².

- 1 Jacques Bariéty et Corine Defrance, « Naissance et débuts de la République fédérale d'Allemagne, septembre 1949-décembre 1950 », *Revue d'Allemagne*, avril-juin 1999, p. 209-231 ; voir également Jacques Bariéty, « La déclaration Schuman du 9 mai 1950, d'après les publications allemandes récentes (archives et travaux) », dans Michel Catala (dir.), *Histoire de la construction européenne. Cinquante ans après la déclaration Schuman*, Nantes, Presses académiques de l'Ouest, 2001 ; Corine Defrance, *L'Influence française sur la rive gauche du Rhin : fondements politique de l'action culturelle en Allemagne 1945-1955*, thèse de l'université Paris IV-Sorbonne, 1993.
- 2 Déclaration du 9 mai 1950, Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Dossiers de la Haute-Autorité de la CECA, vol. I, 1952-1956, Service juridique, CEAB 1/55 ; Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne, série AMG, doc. 1/3/2. Marie-Christine Vallet, « Déclaration Schuman du 9 mai 1950 », dans Jean-Paul Bled, Edmond Jouve, Christophe Réveillard (dir.), *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, Paris, PUF, 2013, p. 350 ;

Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, pose ainsi dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, l'acte fondateur du processus d'intégration de l'Europe occidentale³. Il s'agit, ce qu'il devient difficile d'ignorer, d'un plan de mise en commun de la gestion des industries de base, charbon et acier, à l'échelle de l'Europe occidentale et dont le noyau se trouverait être franco-allemand sur une base de réconciliation, et sous l'autorité d'un organe exécutif supranational, la Haute-Autorité⁴. La déclaration du 9 mai 1950 lancera le processus diplomatique qui aboutira à la signature du traité instaurant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)⁵.

Côté allemand, un certain nombre de circonstances ont pu favoriser l'avènement du processus d'intégration⁶. En 1948, les Alliés occidentaux, aussitôt dénoncés par l'Union soviétique, quatrième puissance occupante, avaient favorisé en Allemagne de l'Ouest la formation d'un gouvernement provisoire aux côtés de la Haute-Commission des Alliés, ainsi que la réforme monétaire substituant le Deutsche Mark à la monnaie du Reich. Après avoir quitté le Conseil de contrôle de Berlin, Moscou organisa le blocus du secteur occidental de Berlin par ses troupes puis proposera plus tard une conférence entre les quatre alliés sur la démilitarisation et l'unification de l'Allemagne. Le 8 avril 1949, les accords de Washington font renaître l'Allemagne comme

Sylvie Lefèvre, « Le plan Schuman », dans *Les Relations économiques franco-allemandes de 1945 à 1955. De l'occupation à la coopération*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, 1998, p. 241-316.

3 Raymond Poidevin, *Robert Schuman, homme d'État 1886-1963*, Paris, Imprimerie nationale, 1986, p. 202 sq ; François Roth, « Schuman », dans Jean-Paul Bled, Edmond Jouve, Christophe Réveillard, *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe, op. cit.*, p. 351-352 ; *id.*, *Robert Schuman*, Paris, Fayard, 2008, p. 284 sq. ; Marie-Thérèse Bitsch, *Robert Schuman, apôtre de l'Europe, 1953-1963*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 24 sq. ; Grégoire Eldin, Pierre Fournié, Agnès Moinet-Le Menn, Georges-Henri Soutou, *L'Europe de Robert Schuman*, Paris, PUPS, 2001, p. 26-44 ; Marie-Thérèse Bitsch, « La triple option de Paris : pour une Europe supranationale et sectorielle autour d'un noyau franco-allemand », dans Andreas Wilkens (dir.), *Intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004, p. 145-164.

4 Dirk Spierenburg, Raymond Poidevin, *Histoire de la Haute-Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Une expérience supranationale*, Bruxelles, Bruylant, 1993.

5 Christophe Réveillard, *La Construction européenne*, Paris, Ellipses, 2012.

6 Sans oublier les événements à l'échelle de l'Europe occidentale tels que l'appel de Winston Churchill aux « États-Unis d'Europe » le 19 septembre 1946, le discours d'Harvard du général Marshall le 5 juin 1947 (accroissement de l'aide américaine aux États européens à condition que ceux-ci coordonnent sa gestion et travaillent ensemble à la reconstruction), le succès des mouvements fédéralistes aux congrès d'Hertenstein (1947) et de La Haye (1948), le pacte de Bruxelles du 17 mars 1948 (associant France, Grande-Bretagne et les trois États du Bénélux), la convention instituant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) entre 16 États européens, signée le 16 avril 1948, le traité de l'Atlantique Nord du 4 avril 1949, et le traité créant le Conseil de l'Europe le 5 mai 1949 (une assemblée européenne au rôle consultatif et un comité intergouvernemental).

République fédérale⁷ avec une Loi fondamentale, sa constitution, et un chancelier, Konrad Adenauer⁸, élu le 15 septembre de la même année à une voix près, la sienna. Dans la foulée, la République fédérale intègre, le 31 octobre 1949, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et est invitée comme membre associé au Conseil de l'Europe à partir du mois de mars 1950. Poussée par les États-Unis, la République fédérale, qui a relancé avec succès sa politique industrielle, reprend de plus en plus d'assurance pour évoquer l'égalité des droits et réintégrer pleinement le concert des nations (le statut d'occupation restant cependant officiellement appliqué jusqu'en 1955). Or, les responsables successifs de la diplomatie française d'immédiat après-guerre, Charles de Gaulle, Georges Bidault, puis Robert Schuman⁹ ont chacun leur tour, avec de moins en moins de force, tenté d'opposer à ce retour la nécessité des réparations dues notamment à la France en raison des dommages de guerre. En 1949, en effet, un sentiment de grande méfiance vis-à-vis de l'Allemagne reste très présent, quatre ans seulement après la fin de la guerre. En raison des pressions américaines, la diplomatie française aura, de plus, l'impression de devoir lâcher progressivement la plus grande partie de ses revendications au fur et à mesure que se succèdent les réunions interalliées. Une certaine dramatisation de la séquence précédant la déclaration du 9 mai 1950 fut conjointement et relativement favorisée par Jean Monnet¹⁰ et la diplomatie américaine, le plan Schuman étant proposé au ministre des Affaires

- 7 Jusqu'en 1955, l'État allemand occidental reste cependant sous la contrainte d'un statut d'occupation (*Besatzungsstatut*) avec deux têtes : gouvernement et Parlement de Bonn d'une part, et Haute-Commission des Alliés de l'autre. Trois hauts-commissaires occidentaux (pour la France, André François-Poncet) représentaient les intérêts de la République fédérale à l'international avec un droit de contrôle sur un grand nombre d'aspects intérieurs. L'Autorité internationale de la Ruhr, la limitation de la production d'acier de l'Allemagne, la répartition, par l'Autorité internationale, de la production de charbon et d'acier de la Ruhr entre la consommation de l'Allemagne et celle de ses voisins, avaient de plus été imposées à l'Allemagne (voir Ralph Dingemans, « L'Allemagne occidentale et l'intégration européenne [1945-1965] », dans Ariane Landuyt [dir.], *Europe, fédération ou nation*, Paris, Sedes, p. 63 et sq. ; Hans-Manfred Bock [éd.], *Les Rapports mensuels d'André-François Poncet, haut-commissaire français en Allemagne, 1949-1955. Les débuts de la République fédérale d'Allemagne*, Paris, Imprimerie nationale, 1996, 2 vol.).
- 8 Jean-Paul Bled, « Adenauer », dans Jean-Paul Bled, Edmond Jouve, Christophe Réveillard, *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe*, op. cit., p. 5 ; Hans-Peter Schwarz, *Adenauer*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, t. I, *Der Aufstieg 1876-1952*, 1986, p. 464 sq., et t. II, *Der Staatsmann: 1952-1967*, 1991, p. 14 sq. ; Andreas Wilkens, « Konrad Adenauer et la politique d'intégration européenne de l'Allemagne fédérale », dans Sylvain Schirmann (dir.), *Robert Schuman et les pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Bruxelles, Peter Lang, 2008, p. 149-158.
- 9 Raymond Poidevin, « Le facteur Europe dans la politique allemande de Robert Schuman (été 1948-printemps 1949) », dans Raymond Poidevin (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne, mars 1948-mai 1950*, Bruxelles/Milano/Paris/Baden-Baden, Bruylant/Giuffrè/LGDJ/Nomos Verlag, 1986, p. 311-326.
- 10 Éric Roussel, *Jean Monnet 1888-1979*, Paris, Fayard, 1996 ; Gérard Bossuat, Andreas Wilkens (dir.), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la Paix*, Paris, Publications de la Sorbonne,

étrangères français peu de jours avant la conférence interalliée de Londres prévue pour le 10 mai 1950, conférence qui avait été précédée d'une intense activité diplomatique américaine¹¹ pour amener la France à aménager une solution concernant ses exigences de maintien des réparations allemandes¹². À la veille de cette conférence, la diplomatie française est désespérée et le plan Monnet apparaît pour redonner à la France l'initiative politique mais dans le sens souhaité par Washington¹³.

Konrad Adenauer, maître d'œuvre du relèvement allemand

268

Le premier chancelier de l'après-guerre va réussir à imprimer sa marque dans la durée, notamment en concentrant entre ses mains les pouvoirs de décision et en incarnant la politique étrangère de l'Allemagne de l'Ouest. Cette dernière reposant sur le socle de l'intégration à l'Ouest (*Westintegration*) possédait une logique intrinsèque si forte qu'elle emporta tous les autres paramètres de la politique allemande. En effet, elle garantissait le maintien de la RFA dans le camp des démocraties occidentales et ces dernières ne pouvaient que l'aider dans cette voie en cette période de durcissement de la guerre froide en garantissant sa sécurité (côté américain) et en n'empêchant pas, à tout le moins, le développement de son économie (côtés anglais et français). De plus, l'opposition sociale-démocrate au chancelier voyait le piège atlantiste se refermer sur elle puisque son plaidoyer pour la neutralité dans la perspective d'une hypothétique réunification alimentait la peur du communisme, faisait peser la menace de l'affaiblissement de l'Europe occidentale et renforçait ainsi la conviction de Washington d'apporter son soutien à Adenauer.

Dans ce contexte, la proposition de Robert Schuman d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier correspondait d'autant plus aux objectifs d'Adenauer que ce dernier avait déjà formulé une sorte de projet similaire¹⁴. Jacques Bariéty décline ainsi les initiatives qui furent les siennes¹⁵. En octobre

1999; Andreas Wilkens (dir.), *Interessen verbinden. Jean Monnet und die europäische Integration der Bundesrepublik Deutschland*, Bonn, Bouvier, 1999.

11 Voir lors des travaux préparatoires du plan Schuman, note sur le projet de mise en commun des industries-clefs européennes, 23 mai 1950, Ministère des Affaires étrangères (Paris), DE-CE 1945-1960, CECA, dossier général, vol. 508, f° 21.

12 Voir François David, *John Foster Dulles, secrétaire d'État, Cold Warrior et père de l'Europe*, Paris, PUPS, 2011; Pierre Mélandri, *Les États-Unis face à l'unification de l'Europe 1945-1954*, Paris, Pedone, 1980; Irwin Wall, *L'Influence américaine sur la politique française*, Paris, Balland, 1989.

13 Voir Christophe Réveillard, *Les Premières Tentatives de construction d'une Europe fédérale. Des projets de la résistance au traité de CED 1940-1954*, Paris, F.-X. de Guibert, 2001.

14 En 1945, Adenauer soutenait déjà l'intégration des économies de l'Allemagne de l'Ouest, de la France et des pays du Benelux, rappelle Ralph Dingeman, « L'Allemagne occidentale et l'intégration européenne (1945-1965) », art. cit., p. 65.

15 Jacques Bariéty, « La déclaration Schuman du 9 mai 1950 », art. cit., p. 18-20.

1949, il avait suggéré aux Hauts-Commissaires alliés sidérés « la transformation de l'Autorité internationale de la Ruhr¹⁶, qui venait tout juste de naître, en une institution supranationale couvrant l'ensemble des sidérurgies de l'Europe occidentale » ; puis, proposé au Haut-Commissaire François-Poncet, « la participation de capitaux français dans les grandes entreprises allemandes »¹⁷. En novembre de la même année, Adenauer, dans un entretien publié par *Die Zeit*, indiquait que « l'Autorité internationale de la Ruhr pourrait être le prélude à un contrôle réciproque de l'ensemble de l'industrie lourde de l'Europe de l'Ouest donnant satisfaction au besoin de sécurité de la France, qu'il estime légitime¹⁸ ». En mars 1950, dans un premier entretien avec Kingsbury-Smith, journaliste américain de l'agence *International News Service*, Adenauer indiqua qu'une « union » entre la France et l'Allemagne devant dynamiser une Europe occidentale associant également Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Luxembourg, et dans un second entretien le chancelier répéta que cette union franco-allemande « devait commencer par une union économique et douanière¹⁹ ».

C'est d'ailleurs à cet entretien et à ces propositions que fera référence la lettre de Robert Schuman à Konrad Adenauer, transmise confidentiellement le 8 mai 1950 par Robert Mischlich, pour informer le chancelier de l'initiative du ministre des Affaires étrangères prévue le 9 mai, en évoquant le projet de « placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation dans laquelle pourraient entrer les autres pays européens²⁰ ».

Si l'accord entre les deux hommes d'État apparaissait donc enfin sur le sujet d'une européanisation des questions économiques stratégiques, il fut nécessaire

16 Voir les appréciations de Robert Schuman sur deux notes à quelques mois de distance, celle sur la « Participation de l'Allemagne à l'Autorité internationale de la Ruhr » du 3 décembre 1949, Ministère des Affaires étrangères (Paris), Cabinet du ministre, Robert Schuman, vol. 68, f° 61-62, et celle sur « L'Autorité internationale de la Ruhr et son rôle » non datée [début mai 1950], Fondation Jean Monnet, Fonds Robert Schuman, doc. 4/1/3 ; Corine Defrance, « Le rôle éphémère de l'Autorité internationale de la Ruhr », dans Andreas Wilkens (dir.), *Le Plan Schuman dans l'histoire. Intérêts nationaux et projet Européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004.

17 Voir *Les Rapports mensuels d'André-François Poncet, Haut-Commissaire français en Allemagne, 1949-1955*, éd. cit. ; Haut-Commissaire dont on connaît les positions, notamment son télégramme du 14 décembre 1949, MAE, DE-CE 1945-1960, volume 164, f° 349.

18 *Die Zeit*, 9 novembre 1949 et Jacques Bariéty, « La déclaration Schuman du 9 mai 1950 », art. cit., p. 18.

19 Cité dans *ibid.*

20 Voir Konrad Adenauer, *Mémoires. 1945-1953*, Paris, Hachette, t. II, 1965, p. 328 ; Robert Mischlich, *Une mission Secrète à Bonn*, Lausanne, Fondation Jean Monnet, 1986 ; Herbert Blankenhorn, *Verständnis und Verständigung. Blätter eines politischen Tagebuchs 1949-1979*, Frankfurt/Main, Ullstein, 1980.

d'attendre près d'une année de négociations pour signer le traité CECA²¹. En effet, les chefs d'États et les négociateurs français et allemands avaient dû prendre en compte de nombreuses questions pour aboutir au traité auquel le lancement sans préparation du plan Schuman n'apportait pas de réponse. La création d'une Haute-Autorité supranationale du charbon et de l'acier touchait directement au contrôle des industries d'armement de l'époque et se substituait aux autorités étatiques ainsi qu'aux intérêts privés pour la question de la production. Il existait, de plus, une interaction évidente entre production du charbon et de coke métallurgique allemands et production d'acier français tant dans la dépendance de la seconde vis-à-vis de la première que dans la perspective d'une surproduction de l'industrie sidérurgique des deux pays. Le contrôle par la Haute-Autorité de la production sidérurgique devait rendre caduque, du point de vue allemand, celui de l'Autorité internationale pour la Ruhr créée par les Alliés et signait la fin des quotas de production. La question de la concentration des industries de la Ruhr et ses cartels devait être également prise en compte révélant *in fine* pour la France la fin d'une bonne partie de ses prétentions en matière de réparation²². L'Allemagne redevenait libre de développer son industrie lourde sans quotas ni contrôle allié. En outre et par définition, la supranationalité établissait l'égalité des droits entre États membres de la Communauté du charbon et de l'acier²³, objectif crucial de Bonn tout comme celui de la fin du statut d'occupation, ainsi que la garantie décisive qu'apportait l'intégration communautaire à l'ancrage à l'Ouest pour Adenauer.

Le gouvernement allemand et Walter Hallstein, responsable des négociations, avaient appuyé sans restriction le projet de Jean Monnet de créer des institutions supranationales²⁴.

21 Marlis Steinert, « Un saut dans l'inconnu : la RFA face au plan Schuman, de la déclaration du 9 mai 1950 à la signature du 18 avril 1951 », *Relations internationales*, décembre 1975, p. 155-178.

22 Jean Monnet, qui plaidait pour la disparition du *Deutscher Kohlert-Verkauf*, dut intervenir auprès du gouvernement allemand, avec le Haut-Commissaire américain John McCloy, pour qu'Adenauer envoie le 14 mars 1951 à la Haute-Commission alliée, un memorandum intégrant quelques revendications alliées sur la réorganisation de l'industrie lourde de la Ruhr, ouvrant enfin la voie au traité CECA le 18 avril 1951 ; voir également l'ordonnance n° 96 de juin 1947 et la commission française de déconcentration, Fiche sur la réunion des commissaires de Land et des observateurs du 25 avril 1950, MAE, Z-Europe 1944-1960, Allemagne, vol. 882, f° 239 et dépêche d'Henri Bonnet, ambassadeur de France à Washington, du 9 décembre 1949, MAE, Z-Europe 1944-1960, Allemagne, vol. 798, f° 100 et la note anti-cartel du 9 mai 1950, Fondation Jean Monnet, série AMG, doc. 1/3/3.

23 Voir Christophe Réveillard, *Les Premières Tentatives de construction d'une Europe fédérale*, *op. cit.*, p. 215-246 et 327-339.

24 Séance du Conseil des ministres du gouvernement fédéral du 23 août 1950, *Die Kabinettsprotokolle der Bundesregierung 1950*, Boppard am Rhein, Harald Boldt, 1984, p. 629-632 et *Kurzprotokoll Liber die Sitzung des Ausschusses für die institutionellen Fragen am 12. Juli 1950 um 16 Uhr im Uhrensaal des Quai d'orsay*, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes (Bonn/Berlin), SFSP, vol. 102, p. 8-11, cité dans Andreas Wilkens, « Le choix de l'Europe et ses

Dans la logique de la méthode d'intégration sectorielle, d'autres projets communautaires auraient dû être négociés dans le sillage des négociations de Paris. Mais la tension internationale entre le monde occidental et le bloc communiste était montée d'un cran avec le déclenchement de la guerre en Corée le 25 juin 1950. Avec le raidissement du face à face en Europe, la nécessité de l'organisation d'une défense à tout le moins concertée des Européens de l'Ouest se posait avec une plus grande acuité et faisait passer au second plan les propositions de « pool » des transports, de l'agriculture, etc., qui auraient dû apparaître dans le sillage de celui du charbon et de l'acier. Depuis 1949, les États-Unis, et plus particulièrement le secrétaire d'État américain Dean Acheson, avaient tenté de faire progresser chez les Français et les Britanniques l'idée d'une coopération intégrant l'Allemagne occidentale dans le domaine de la Défense. La question du réarmement allemand qu'implique la tension internationale se trouvera au cœur de cette grande querelle de la Communauté européenne de défense (CED)²⁵ avec le projet de Communauté politique européenne (CPE)²⁶ qui y est intégré. Le 26 septembre 1950, le Conseil atlantique, créé le 4 avril 1949, va évoquer pour la première fois depuis la fin de la guerre le réarmement de l'Allemagne dans le cadre d'une défense de l'Europe occidentale. Or, de cela, certains gouvernements européens, dont la France, ne veulent entendre parler. Au détour de la présentation de son plan inspiré par Jean Monnet devant l'Assemblée nationale le 20 octobre 1950, René Pleven, président du Conseil, dira par exemple : « Mais la seule contrainte des événements ne permettra pas de solution constructive. Tout système qui aboutirait, dans l'immédiat ou à terme, directement ou non, avec ou sans condition, à la création d'une armée allemande, ferait renaître la méfiance et la suspicion. La constitution de divisions allemandes, celle d'un ministère de la défense allemand, conduiraient fatalement tôt ou tard à la reconstitution d'une armée nationale et, par là même à la résurrection du militarisme allemand. Une telle conséquence, condamnée

raisons. La politique d'Adenauer du Plan Schuman aux traités de Rome », dans Françoise Knopper et Alain Ruiz (dir.), *Politique européenne et question allemande depuis la paix de Westphalie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, p. 203-221.

25 Georges-Henri Soutou, « France and the German Rearmament Problem 1945-1955 », dans Rolf Ahmann, Adolf M. Birke, Michael Howard (dir.), *The Quest for Stability. Problems of West European Security 1918-1957*, Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 487-512 ; Edward Fursdon, *The European Defence Community. A History*, London, Macmillan Press, 1980 ; Armand Clesse, *Le Projet de CED du plan Pleven au « crime » du 30 août. Histoire d'un malentendu européen*, Baden-Baden, Nomos, 1989 ; David Clay Large, *Germans to the Front. West German Rearmament in the Adenauer Era*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1996.

26 Christophe Réveillard, *Les Premières Tentatives de construction d'une Europe fédérale*, op. cit., Partie III, p. 267 sq.

d'ailleurs à diverses reprises par nos alliés unanimes, constituerait un danger pour l'Allemagne elle-même ». C'est pourquoi le projet Pleven d'armée européenne prévoit l'unification des contingents des pays européens « au niveau de l'unité la plus petite possible²⁷ » sous l'autorité d'un ministre européen de la défense avec un conseil des ministres, une assemblée européenne et un budget commun. On a reconnu là le schéma général d'organisation de la CECA ayant servi quatre mois jour pour jour à l'ouverture des négociations de Paris mais qui ne satisfaisait ni Adenauer ni les États-Unis sceptiques sur le réalisme d'un projet français conçu quasi-explicitement pour retarder le processus de remilitarisation de l'Allemagne. Selon Monnet, la pression internationale avait joué le rôle d'accélérateur du processus d'intégration sectorielle en mettant en avant l'urgence d'une communauté de défense. Le projet présenté par René Pleven précisait ainsi qu'« une Armée de l'Europe unie, formée d'hommes issus des diverses nations européennes, doit réaliser [...] une fusion complète des éléments humains et matériels qu'elle rassemble sous une autorité européenne unique²⁸ ». Monnet soulignera l'avantage d'une communautarisation du domaine militaire : 1 / satisfaire les demandes américaines d'une participation allemande à la défense de l'Europe occidentale 2 / réaliser une plus grande unification européenne 3 / concéder l'égalité des droits à l'Allemagne dans un système supranational 4 / satisfaire la préférence française d'un report de la remilitarisation allemande dans un cadre national même encadré²⁹.

Retour des divisions allemandes et Communauté politique européenne : le changement d'orientation du traité

Mais lors des négociations et profitant de la crise ministérielle qui laisse pendant quelques semaines la France sans gouvernement, Jean Monnet va, sans mandat explicite, autoriser le négociateur français, Hervé Alphand, à accepter la demande de la délégation allemande d'intégration menée par Walter Hallstein, de contingents non plus au niveau le plus bas possible, l'unité de combat (« *combat team* » comme il était prévu dans le projet de traité), mais au niveau de la division, ce qui laissait subsister une personnalité militaire propre au contingent allemand et donnait au commissaire allemand la stature d'un ministre de la Défense.

Les négociations ouvertes à Paris le 15 février 1951 entre les six États déjà concernés par le plan Schuman, aboutiront au traité de CED du 27 mai 1952 mais déjà ce changement d'orientation du traité plus axé sur une

27 René Pleven, président du Conseil, Assemblée nationale, 2^e séance, le 24 octobre 1950, *Annales de l'Assemblée nationale, débats parlementaires*, Partie III, p. 7118.

28 *Ibid.*

29 Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Le Livre de poche, 1978, t. II, p. 504 sq.

remilitarisation propre de Bonn contient en germe le refus français, d'autant que, contrairement à une interprétation tenace, l'application du traité entraînait bien la fusion des forces armées nationales³⁰. De plus, soutenu par les Américains et les circonstances, Adenauer eut à ce moment l'opportunité politique de conditionner l'adhésion de Bonn à la CED au rétablissement de la pleine souveraineté pour la RFA et c'est ainsi que les traités de la CED et le *Deutschlandvertrag* furent signés conjointement en mai 1952. À côté du Conseil des ministres était créé, à l'image de la Haute-Autorité de la CECA, un Commissariat de neuf membres chargé de gérer les 40 divisions que devait compter la CED. L'Assemblée et la Cour de justice avaient le même rôle que dans le cadre de la CECA.

À l'origine, la question militaire ne devait apparaître, dans le plan fonctionnaliste, qu'en dernier ressort, comme la dernière étape d'un processus passant auparavant par l'échelon politique. Pouvoir régalien et question sensible plus que toute autre, le domaine militaire se devait effectivement d'être coiffé par un pouvoir politique communautaire. L'engrenage du processus d'intégration commande donc la création rapide d'un pouvoir politique supranational à vocation fédéraliste, ce sera la montée en puissance d'un projet de constitution fédérale. Des négociations dans le cadre du Conseil de l'Europe et du Comité pour la constitution européenne du Mouvement européen lors des négociations sur la CED, avaient abouti à la rédaction d'un avant-projet d'article 9, devenu l'article 38 du traité, dans lequel étaient prévues l'élaboration par l'assemblée de la CED d'une structure politique fédérale et la coordination des différentes communautés existantes par cette dernière, tel un État fédéral cumulant les compétences transférées par les États. L'assemblée prévue au traité du 27 mai 1952 était celle du traité CECA augmentée pour la France, l'Allemagne et l'Italie de trois délégués chacun. Mais comme l'Assemblée de la CED n'était pas entrée en fonction, en raison du retard dans le processus de ratification, les ministres des Affaires étrangères des Six procédèrent à un forçement juridique consistant à confier à l'Assemblée de la CECA, augmentée des neuf membres et prenant pour l'occasion le nom singulier d'Assemblée *ad hoc*, le mandat de l'article 38 du traité de CED, toujours non ratifié. Cette assemblée confia à sa commission constitutionnelle le soin de rédiger un projet de Communauté politique européenne (CPE) qui, le 10 mars 1953, fut soumis et approuvé

30 « Aucun État membre ne recrutera ou n'entretiendra de forces armées nationales en dehors de celles qui sont prévues à l'article 10 ci-après » (*Traité instituant la Communauté européenne de défense*, signé à Paris le 27 mai 1952, *Documents parlementaires*, Assemblée nationale, 13 septembre 1953, p. 123 sq. [Cet article 10 ne visait que les forces armées provisoirement sur le théâtre colonial qui auraient été intégrées dès leur retour en Europe]).

par l'assemblée comme « Projet de statut de communauté européenne »³¹, préalablement présenté aux représentants des gouvernements des Six le 9 mars par le président de l'Assemblée *ad hoc* Paul-Henri Spaak. Avec une « Chambre des Peuples » élue au suffrage universel et disposant d'un authentique pouvoir législatif, un pouvoir exécutif, le Conseil exécutif européen, responsable devant l'assemblée et doté de pouvoirs réels de décision dont la dissolution de cette dernière, le projet était pleinement fédéral. D'autant que, conformément au mandat de l'article 38, selon son article 5, les institutions de la CPE avaient vocation à réaliser en leur sein l'union des communautés existantes (CECA), en voie de formation (CED) ou même à intégrer des compétences nouvelles en « une entité juridique unique ». Enfin, une procédure prévoyait même pour les institutions de la CPE la possibilité de réformer le statut, ce qui leur donnait le pouvoir constituant.

274

Après une phase d'enthousiasme, l'accueil des Six, tout d'abord par Georges Bidault³², président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté, devient mitigé. Lors des réunions de Paris en mai 1953, de Baden-Baden en août, de Rome en septembre-octobre et de La Haye en novembre-décembre, le cœur n'y est plus, au regard du problème qu'est devenue la ratification du traité de CED elle-même. Laquelle redevient le préalable au redémarrage d'un processus fédéral qui serait parachevé *in fine* par l'intégration politique. Les ratifications se succéderont sur un rythme lent : la RFA le 19 mars 1953, les Pays-Bas le 23 juillet, la Belgique le 26 novembre, le Luxembourg le 27 avril 1954. La France, au regard de la décrispation apparente de l'environnement international et de la montée en puissance de l'opposition à la supranationalité, va fermement demander l'insertion de protocoles additionnels au traité pour le ratifier. Mais jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire la conférence de Bruxelles du 19 au 22 août 1954, les cinq partenaires de la France resteront d'une intransigeance brutale, notamment le chancelier Adenauer³³, à tel point que le

31 *Projet de traité portant statut de la communauté politique européenne* adopté par l'Assemblée *ad hoc*, le 10 mars 1953 à Strasbourg.

32 Après son célèbre « Salut aux chercheurs d'aventure ! » destiné aux rédacteurs du projet de statut qui lui remettaient officiellement le document, Georges Bidault aura, en privé, ce mot significatif : « Je ne pouvais en dire moins, je ne voulais en dire plus » (Michel Debré, *Trois Républiques pour une France. Mémoires*. t. 2 : 1946-1958 : *Agir*, Paris, Albin Michel, 1988, p. 186 ; Georges-Henri Soutou, « Georges Bidault et la construction européenne 1944-1954 », *Revue d'histoire diplomatique*, 3-4, 1991, p. 267-306).

33 Le chancelier fit référence à des lettres d'hommes politiques français confirmant l'approbation du traité par l'Assemblée, et ce sans les modifications demandées par le gouvernement français ; il y eut également l'attitude générale d'Adenauer ainsi brocardée, au moment de l'audition des rapports de l'Assemblée, par Jules Moch : « [...] de tous ces efforts, je ne mentionnerai que l'insistance, abusive peut-on dire, du chancelier allemand à nous conseiller la ratification » (Jules Moch, *Débats parlementaires*, A-AN, CAE, carton n° 83, doc 101, séance du 28 août 1954, p. 4380), et voir François Seydoux, *Mémoires*

président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Pierre Mendès France, évoquera une « humiliation³⁴ » lors de son audition devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

La querelle de la CED aura divisé la France telle une ligne de fracture passant entre les divers courants du monde politique et son rejet par l'Assemblée nationale française, le 30 août 1954, met fin provisoirement à la volonté d'intégration supranationale militaire puis politique et interrompt de ce fait la mécanique d'intégration sectorielle vers l'État fédéral.

L'attitude française s'explique en partie par la volonté de retarder au maximum l'inéluctable réarmement allemand en faisant traîner le débat de ratification, en « enlisant » le projet de statut de la communauté politique européenne et en cherchant une autre voie moins brutale et irréaliste que la fusion pure et simple sous direction américaine surtout après le relâchement (mort de Staline, etc.) de l'atmosphère internationale tendue qui avait prévalu à la naissance du projet.

Surtout, les négociations de Paris ont, sous les pressions américaine et allemande, changé la nature du texte en faisant renâtrer des contingents nationaux à la hauteur de la division. L'objectif d'éloignement du spectre du réarmement allemand était ainsi contourné et la majorité des parlementaires français ne voulut pas être confrontée à l'accusation d'avoir favorisé le retour du militarisme d'outre-Rhin, il n'est donc pas étonnant de voir la France à l'initiative du projet être finalement le fossoyeur de sa nouvelle version. Le paradoxe veut que la RFA ait été la plus en pointe pour la ratification du traité de CED et le projet de constitution fédérale qu'il impliquait mais dans la perspective de l'égalité des droits, du plein recouvrement de son statut d'État souverain. D'autant que le gouvernement de Bonn était fort du soutien des États-Unis, notamment en la personne de John McCloy, pour rehausser le statut militaire de l'Allemagne et évoquer la création de « dix à

d'outre-Rhin, Paris, Grasset, 1975. Voir notamment Christophe Réveillard, *Les Premières Tentatives...*, *op. cit.*, p. 402 sq.

34 À Bruxelles, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères eut à faire face à l'unanimité des cinq contre lui. Mendès France commente ainsi la conférence : « Nous nous sommes trouvés, en effet, dans une négociation qui a affecté une forme – je peux le dire – à peu près sans précédent [...]. Tout au cours de ces cinq jours, qui ont été pénibles et je dirais, par moments humiliants pour celui qui parlait au nom de la France, sur toutes les questions petites ou grandes nous avons eu en face de nous un bloc de cinq pays. C'est un fait que sur aucune question en discussion il n'est arrivé comme il peut arriver dans une négociation internationale, qu'un, deux ou trois pays partagent notre opinion contre deux ou trois autres. C'est un fait que, sur toutes les questions, c'était cinq d'un côté et un de l'autre » (A-AN, CAE, carton n° 83, doc 101, séance du 25 août 1954, p. 6) ; voir également l'interprétation de la position française et celle plus personnelle de Pierre Mendès France dans Ernst Weisenfeld, *Quelle Allemagne pour la France?*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 75.

douze divisions » allemandes. Le contenu des articles du traité de CED ne laissait aucun doute sur la nature du lien, notamment à travers l'OTAN, entre l'Europe et les États-Unis : celle d'un protectorat militaire³⁵. La forte pression américaine se faisant beaucoup moins discrète que pour le plan Schuman, ce qu'attesteront la paternité de Jean Monnet sur les deux plans à l'origine de la CECA et de la CED, sa présence à la tête de la première et, en tant que telle, sa présence prévue à la tête de l'autorité exécutive de la CPE devant coiffer ces deux Communautés³⁶, les menaces de moins en moins voilées contre les opposants à la CED de la part des responsables américains avec, à leur tête, John Foster Dulles, et sa célèbre « révision déchirante » (« *agonizing reappraisal* »)³⁷ du 14 décembre 1953, etc.

Adenauer et le gouvernement allemand avaient subtilement lié les accords de Bonn, tant pour le plan Schuman avec l'Autorité internationale pour la Ruhr que pour la CED avec le *Deutschlandvertrag*, avec un réaménagement du statut d'État souverain de la RFA³⁸. À la suite du rejet de la CED par l'Assemblée nationale française en août 1954, les États-Unis et la RFA réorientèrent le processus du réarmement allemand *via* une adhésion à l'OTAN, ce qui n'avait jamais cessé d'être la position de Bonn et de Washington et ce qu'avaient précédemment préparés les entretiens de Petersberg.

35 Voir notamment l'art. 18. « § 1. Le commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord est habilité, [...], à s'assurer que les FED sont organisées, équipées, instruites et préparées à l'emploi de façon satisfaisante. Dès qu'elles sont en état d'être employées, et sous réserve des mêmes cas, elles sont affectées au commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui exerce à leur égard les pouvoirs et responsabilités qu'il détient en vertu de ses attributions et, en particulier, soumet à la communauté ses besoins en ce qui concerne l'articulation et le déploiement des forces. [...]. Les FED reçoivent des directives techniques des organes appropriés de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, dans le cadre de la compétence militaire de ces derniers.

§. 2. En temps de guerre, le commandant suprême compétent relevant de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord exerce à l'égard des forces visées ci-dessus les pleins pouvoirs et responsabilités de commandant suprême que lui confèrent ses attributions » (*Traité instituant la Communauté européenne de défense, op. cit.*).

36 Il était expressément prévu que le président de la CECA serait de droit membre du Conseil exécutif de la CPE.

37 John Foster Dulles au Conseil de l'Atlantique Nord, Paris 14 décembre 1953, *Foreign Relations of the United States 1952-1954*, t. V, p. 461-468. Voir. François David, *John Foster Dulles, op. cit.*, p. 290.

38 Au niveau économique, après le rejet de la CED, les Allemands n'apparaissent plus autant attachés à la poursuite de l'intégration à de nouveaux secteurs, voir le rapport de l'attaché financier à Bonn au ministre des Finances au sujet du congrès annuel du BDI du 28 mai 1955, MAE, Z-Europe 1944-1960, Allemagne, vol. 484, f° 122 et le télégramme d'Armand Béard du 13 octobre 1954, généralités, vol. 115, f° 167.

LA PREMIÈRE RELANCE EUROPÉENNE

Les prémisses de la CEE

La relance du processus de construction communautaire aboutit aux traités de Rome. En essayant de dépasser l'échec de la tentative supranationale et dans un contexte international troublé par les crises de Suez et de Budapest, des responsables politiques européens vont soumettre des projets de relance dans une perspective d'approche globale, et non sectorielle, de l'unification européenne. Cette nouvelle approche, libérale pour ce qui concerne la création d'un grand marché commun consacrant la libéralisation des échanges, doublée de la prise en compte du rejet de l'intégration supranationale des premières communautés, va mener à la signature des traités de Rome. Au niveau économique, les traités de Rome furent le cadre dans lequel se réalisa l'expansion économique des États membres grâce notamment à la multiplication des échanges au sein du Marché commun.

Avec l'échec de la CED et le traumatisme que la querelle à son sujet avait provoqué, on assista au retour des négociations en coulisses et aux travaux des « experts » et autres petits comités. C'est ainsi que Jean Monnet démissionna de la Haute-Autorité de la CECA le 9 novembre 1954, annonça la création d'un Comité d'action pour les États-Unis d'Europe le 13 octobre 1955³⁹ et s'attela à la préparation d'un plan d'organisation de l'énergie nucléaire au niveau européen.

De son côté, Johan Willem Beyen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, remettait le 4 avril 1955 à Paul-Henri Spaak, ancien président de l'Assemblée commune de la CECA et ministre des Affaires étrangères de la Belgique, un plan de relance par l'intégration économique, un marché commun, rendu public le 21 avril 1955 et qui s'inspirait largement de son projet de marché commun et d'union douanière du 14 février 1953 explicitant le mémorandum présenté le 11 décembre 1952 par le gouvernement néerlandais dans le cadre de l'Assemblée *ad hoc*. Ce projet développait l'idée d'une intégration économique générale contre l'idée d'une démarche sectorielle limitée à partir de la CECA. Le texte final du mémorandum des pays du Benelux (Paul-Henri Spaak, Johan Willem Beyen et Joseph Bech, président du gouvernement luxembourgeois) du 5 mai 1955, faisait une sorte de synthèse du projet Monnet et du plan Beyen ; ce mémorandum fut envoyé le 20 mai 1955 aux autres pays membres de la CECA. La conférence de Messine, réunissant du 1^{er} au 3 juin 1955 les ministres des Affaires étrangères des Six⁴⁰, étudie le mémorandum et se déclare favorable à une relance de la construction européenne par la création

³⁹ Qui ne sera dissout que le 9 mai 1975.

⁴⁰ Joseph Bech, Johan Willem Beyen, Walter Hallstein, Gaetano Martino, Antoine Pinay et Paul-Henri Spaak.

de nouvelles institutions communes et d'un marché commun. Elle charge Paul-Henri Spaak de créer un comité intergouvernemental dont le rôle est de préciser et de détailler par différentes propositions l'accord global sur le marché commun contenu dans la résolution de Messine⁴¹. Le comité Spaak présenta son rapport aux Six en avril 1956 qui l'approuvèrent les 29 et 30 mai 1956 lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères sur l'île de San Giorgio Maggiore à Venise. Le rapport ouvre la voie à une libéralisation des échanges mais dans un cadre bien défini : « l'objet d'un marché commun européen doit être de créer une vaste zone de politique économique commune⁴² », ce qui implique des règles, des actions et des institutions communes. Un comité intergouvernemental travailla encore quelques mois au château de Val Dûchesse près de Bruxelles, à la rédaction des articles de deux traités séparés, l'un sur le Marché commun, l'autre sur une Communauté de l'énergie atomique. Les six pays membres de la CECA signèrent les traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) dite Euratom, dans la salle des Horaces et des Curiaces au Palais du Capitole à Rome le 25 mars 1957 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958. La CEE a pour objectif la libéralisation des échanges dans le cadre d'un marché commun dans lequel s'appliquent cependant des politiques économiques communes. Cette libéralisation devait d'abord commencer par un désarmement douanier à compter du 1^{er} janvier 1959, ce qui impliquait la fixation d'un tarif extérieur commun aux frontières externes de la communauté des Six. Ce démantèlement des tarifs existants était prévu sur une période de douze années scindée en trois phases dont le terme devait être la suppression totale des droits au 1^{er} janvier 1970, ce qui fut atteint en fait le 1^{er} juillet 1968.

Institutionnellement, le traité de Rome apparaît intermédiaire entre la conception fusionniste supranationale et celle de la coopération intergouvernementale. Il laisse donc à la commission la possibilité d'élargir, d'abord modestement, ses pouvoirs d'initiative et de proposition dont les règlements qui en découlent ne peuvent être rejetés par le Conseil qu'à l'unanimité. De même, le Conseil décide d'une politique commune à l'unanimité mais mettra en œuvre

41 Voir notamment Michel Dumoulin, « Les travaux du comité Spaak (juillet 1955-avril 1956) », dans Enrico Serra (dir.), *La Relance européenne et les traités de Rome*, Bruxelles/Milan/Paris/Baden-Baden, Bruylant/Giuffrè/LGDJ/Nomos Verlag, 1989, p. 195-210 et *id.*, « Les travaux du Comité intérimaire pour le Marché commun et Euratom (avril 1957-janvier 1958) », dans Antonio Varsori (dir.), *Inside the European Community. Actors and Policies in the European Integration (1957-1972)*, Bruxelles, Bruylant, 2006, p. 23-35 ; Pierre Gerbet, *La Naissance du Marché commun*, Bruxelles, Complexe, 2007.

42 Rapport du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, Bruxelles, 14 octobre 1955, mémorandum de la délégation française sur l'établissement d'un marché commun général, *Déclaration générale*, ARM 11/1/1, MAE/CIG, document n° 337.

les politiques communes par une procédure de vote à la majorité au terme de la période transitoire.

Beaucoup plus « intégrée » donc qu'on ne le dit couramment, la CEE crée un authentique marché commun libérant efficacement les échanges, favorise le développement économique de ses membres et détermine sa politique commerciale, ces domaines relevant donc désormais moins de la souveraineté des États, lesquels seront tenus, en ce qui concerne les décisions relatives aux échanges extérieurs et aux accords commerciaux, d'en rendre compte à la Commission.

Enfin, cette politique de libéralisation va marquer durablement la tendance de la Communauté à suivre, voire précéder, les évolutions du commerce mondial.

Le choix de Konrad Adenauer

Le traité de Rome est riche de multiples facettes. Il est pour partie le résultat d'une évolution des Six et des relations entre les Six. L'Allemagne jouit à nouveau du statut d'État souverain et son économie est devenue très rapidement la plus puissante d'Europe occidentale. La multiplication des échanges entre pays membres de la CECA et leur progressive interdépendance, orienta la réflexion sur une union douanière, voire un marché commun. Le traité résulte des négociations entre d'une part Allemands, Néerlandais et Italiens, tous favorables à une intégration économique générale, et Français d'autre part, partisans d'une intégration économique plutôt sectorielle. Mais il consacre également l'aboutissement d'une négociation entre Allemands tenants d'une libéralisation sans contrainte face aux Français, Italiens et pays du Benelux pour leur part favorables à une harmonisation des charges sociales et fiscales, sorte d'Europe sociale.

Le gouvernement allemand n'avait pas de position unanime sur les propositions de marché commun. Pour simplifier, le ministère des Affaires étrangères, l'*Auswärtiges Amt*, avec à sa tête Heinrich von Brentano et Walter Hallstein, était favorable au processus d'intégration économique général au sein d'une structure communautaire essentiellement pour des raisons politiques. Les « libéraux », notamment au ministère des Finances et avec, à leur tête, Ludwig Erhard⁴³, voyaient plutôt le développement de l'économie allemande au sein d'une zone de libre-échange à une échelle européenne plus

43 Lequel avait déclaré en 1950 que « le plan Schuman est la contribution la plus importante à la conception d'une économie européenne unifiée », Ludwig Erhard, 15 mai 1950, Fondation Jean Monnet, série AMG, doc. 1/4/12 ; pour les traités de Rome, voir Hanns Jürgen Küsters, « Walter Hallstein and the negotiations on the Treaties of Rome (1955-1957) », dans Wilfried Loth, William Wallace, Wolfgang Wessels (dir.), *Walter Hallstein. The Forgotten European?*, London, Macmillan, 1998, p. 60-81.

vaste que celle des Six et au niveau mondial avec pour seule régulation celle des organisations économiques internationales. Il est vrai que l'industrie allemande en pleine expansion mondiale est fortement exportatrice essentiellement sur les marchés extra-communautaires. Dans ce cadre, les politiques communautaires et la régulation contraignante qu'ils imaginent placent les « libéraux » très en retrait de la perspective communautaire des « politiques » au sein du gouvernement allemand. Adenauer devait trancher, il le fit sans surprise en faveur des seconds puisque cela correspondait à ses objectifs traditionnels développés depuis son accession à la chancellerie : principalement l'ancrage à l'Ouest par des institutions d'Europe de l'Ouest de plus en plus intégrées et à vocation politique pour rassurer les occidentaux, et la France au premier chef⁴⁴, dans une période de détente tentée par des projets de neutralité, de désarmement, de réunification, ce qui le poussa même à relancer les négociations avec Paris sur des collaborations en matière de Défense lorsqu'il crut percevoir la menace d'un certain désengagement américain⁴⁵. Cet aspect est essentiel, le caractère diplomatique et politique était crucial à ses yeux, beaucoup plus que les aspects supranationalistes ou fédéralistes *stricto sensu*. Mais ce n'était pas non plus, à ce moment, un sacrifice pour l'économie de Bonn. Le marché mondial restait son objectif prioritaire et le marché commun pouvait susciter une demande plus forte des économies des États membres pour les produits industriels allemands. Pour les deux partenaires majeurs, une sorte de complémentarité était tentante : agriculture et agroalimentaire français essentiellement pour le marché intérieur et industrie compétitive allemande à destination du marché mondial.

Des négociations difficiles eurent lieu d'abord au sein des deux gouvernements puis entre les deux pays sur le tarif extérieur commun, sur les avantages réservés aux pays de l'Union française, mais Adenauer insista de concert avec Paris pour la création d'institutions européennes fortes et à capacité décisionnelles, notamment au moment de l'entrevue Adenauer-Mollet dans la capitale française le 6 novembre 1956.

Adenauer resta fidèle aux axes principaux qu'il s'était fixé, malgré les changements de circonstances. Il fut ainsi le plus fidèle soutien à l'intégration économique sectorielle, puis à la supranationalité politique de la CED et enfin au projet de désarmement douanier du Marché commun. Les institutions

⁴⁴ Henri Ménudier, *Le Couple franco-allemand en Europe*, Asnières, Institut d'allemand d'Asnières, 1993 ; Pierre Guillen, *La Question allemande de 1945 à nos jours*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.

⁴⁵ Georges-Henri Soutou, *L'Alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands (1954-1996)*, Paris, Fayard, 1996.

européennes prévues dans ces projets correspondaient à la nécessité pour Adenauer d'une *Westintegration* à la fois rassurante pour les alliés, rempart contre le communisme et facteur de développement économique d'une RFA ayant réintégré ses pouvoirs souverains et l'égalité des droits. Sa vision européenne était consubstantielle à l'intérêt de l'État national allemand, quitte à se dégager d'une vision trop supranationale quand commença son tête-à-tête avec de Gaulle.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Dominique Barjot

Professeur d'histoire économique contemporaine à l'université Paris-Sorbonne, directeur adjoint du Centre Roland Mousnier (UMR 8596). Ancien président de l'Association française d'histoire économique, il est l'auteur de nombreux ouvrages ou articles de revue, parmi lesquels, récemment : *La Grande Entreprise française de Travaux Publics*, Paris, Economica, 2006 ; (dir.), « Où va l'histoire des entreprises ? », *Revue économique*, 58, n° 1, janvier 2007 ; (dir.), *Deux guerres totales 1914-1918 ; 1939-1945. La mobilisation de la nation*, Paris, Economica, 2011 ; « Les entreprises françaises d'ingénierie face à la compétition internationale », *Entreprises et histoire*, 71, juin 2013 ; avec Harm G. Schroeter (dir.), « Economic Cooperation Reconsidered », *Revue économique*, 64, novembre 2013 ; *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, Paris, Economica, 2014 ; avec Jean-Pierre Chalineet André Encrevé, *La France au XIX^e siècle 1814-1914*, Paris, PUF, 2014 ; avec Michel Figeac (dir.), *Citoyenneté, république et démocratie en France de 1789 à 1889*, Paris, Armand Colin/SEDES, 2014 ; « The Construction Industry in the XXth Century: an International Interfirm Comparison », *Revue française d'histoire économique – The French Economic History Review*, n° 1, septembre 2014 ; avec Harm G. Schroeter (dir.), « La circulation de l'information et des connaissances », *Entreprises et histoire*, 75, juin 2014 ; avec Marco Bertilorenzi (dir.), *Aluminium. Du métal de luxe au métal de masse (XIX^e-XX^e siècle) – From Precious Metal to Mass Commodity (19th-21st century)*, Paris, PUPS, 2014 ; « Cartels et régulation des crises », *Entreprises et histoire*, 75, septembre 2014.

Dušan T. Bataković

Historien et diplomate serbe, docteur en histoire de l'université Paris-Sorbonne. Actuellement directeur de l'Institut des études balkaniques de l'Académie serbe des sciences et des arts de Belgrade. Il a été ambassadeur de Serbie en Grèce, au Canada et en France. Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'histoire de la Serbie, de l'ex-Yougoslavie et des Balkans, dont *Kosovo. Un conflit sans fin?*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 2008 ; (dir.), *La Serbie et la France. Une alliance atypique*, Beograd, Institut des études balkaniques, 2010 ; et *Les Sources françaises de la démocratie serbe*, Paris, CNRS éditions, 2013.

Zoltan Bécsi

Après des études dans les universités de Genève et d'Oxford et sa thèse de doctorat à l'HEID de Genève en Histoire des relations internationales sur la diplomatie secrète et le combat des peuples d'Europe centrale pour une confédération en Europe centrale (*Forbiden Federalism, 1918-1921*), il s'est intéressé à la géopolitique (*Le Projet géopolitique de la France pour l'Europe centrale dans les années 1920 et son échec*) et a récemment entrepris des recherches sur la question de la souveraineté (en préparation : *De l'Empire à la Fédération, l'héritage impériale de la Fédération et de l'Union européenne* et *The Order of Malta. From Territoriality to Sovereignty*).

Stéphanie Burgaud

352

Ancienne élève de l'ENS, docteur en histoire de l'université Paris-Sorbonne, maître de conférences à l'IEP de Toulouse. Ses recherches portent sur l'histoire allemande, l'histoire russe et les relations internationales au XIX^e siècle. Elle a publié *La Politique russe de Bismarck et l'unification allemande. Mythe fondateur et réalités politiques*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2010, et, plus récemment, *L'Europe dans la construction politique et identitaire russe*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013.

Mathieu Dubois

Agrégé et docteur en histoire de l'université Paris-Sorbonne et de l'Universität Augsburg (Allemagne). Ancien *Fellow* du *Zentrum für Zeithistorische Forschung* (Potsdam), il est actuellement coordonateur du programme franco-allemand ANR-DFG « Les évacuations dans l'espace frontalier franco-allemand (1939-1945) ». Il est chargé d'enseignements à l'université Paris-Sorbonne. Il a notamment publié *Génération politique : les années 1968 dans les jeunesse des partis politiques en France et en RFA*, Paris, PUPS, 2014 (mention spéciale du Prix de thèse du Sénat).

David Gallo

Ancien élève de l'ENS-LSH (Lyon), agrégé et docteur en histoire, ATER à l'université Paris-Sorbonne ; il a soutenu en 2014 une thèse sur *La Fabrique de l'homme nouveau : formation idéologique et conditionnement politique dans la SS (1933-1945)*, sous la direction des professeurs Édouard Husson (université de Picardie) et Dominique Barjot (université Paris Sorbonne).

Philippe Gelez

Maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne. Il enseigne la littérature et l'histoire des idées de l'espace ex-yougoslave et dirige un séminaire de

traduction. Après s'être intéressé à l'Islam bosno-herzégovien et balkanique, il a orienté ses recherches sur la question agraire au XIX^e siècle dans ces mêmes régions, ainsi que sur les problèmes liés à l'eupéanisation.

Jean-Noël Grandhomme

Maître de conférences HDR en histoire contemporaine à l'université de Strasbourg ; conférencier au Collège militaire royal du Canada à Kingston (Ontario) ; membre élu du Conseil national des universités ; membre des comités scientifiques du Mémorial de Verdun, du Mémorial de l'Alsace-Moselle, du Musée de Gravelotte. Publications principales : « *La guerre ne tardera pas* ». *Les Rapports du colonel Pellé, attaché militaire français à Berlin (1909-1912)*, en collaboration avec Isabelle Sandiford-Pellé, Paris, Armand Colin, 2014 ; *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, en collaboration avec Francis Grandhomme, Strasbourg, La Nuée bleue, 2013 ; *Les Soldats inconnus de la Grande Guerre. La mort, le deuil, la mémoire*, co-dirigé avec François Cochet, Saint-Cloud, Soteca-14-18 éditions, 2011 ; *Henri-Mathias Berthelot (1861-1931). Du culte de l'offensive à la stratégie globale*, Ivry, ECPA-D, 2011 ; *Les Malgré-nous de la Kriegsmarine. Destins d'Alsaciens et de Lorrains dans la marine de guerre du III^e Reich*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2011 ; *La Roumanie en guerre, 1914-1919 : de la Triplice à l'Entente*, Saint-Cloud, Soteca-14-18 éditions, 2009.

Lothar Höbelt

Professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Vienne, spécialiste de l'histoire autrichienne, allemande et britannique, ses travaux portent notamment sur l'histoire politique et constitutionnelle. Parmi ses nombreuses publications : *Landschaft und Politik im Sudetenland*, Wien, Österreichische Landsmannschaft, 2004 ; *Ferdinand III. 1608-1657. Friedenskaiser wider Willen*, Graz, Ares, 2008 ; *Franz Joseph I. Der Kaiser und sein Reich. Eine politische Geschichte*, Wien, Böhlau, 2009 ; *Die Habsburger. Aufstieg und Glanz einer europäischen Dynastie*, Stuttgart, Theiss, 2009 ; *Böhmen. Eine Geschichte*, Wien, Karolinger Verlag, 2012.

Catherine Horel

Directrice de recherche au CNRS (SIRICE). Spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Europe centrale, elle enseigne à l'université Panthéon-Sorbonne. Elle est membre de plusieurs organismes internationaux et Secrétaire générale du Comité international des sciences historiques (CISH). Ses recherches traitent des structures sociopolitiques de l'Empire des Habsbourg, de l'histoire urbaine, de l'histoire des juifs. Parmi ses récentes publications, à

signaler : *Cette Europe qu'on dit centrale. Des Habsbourg à l'intégration européenne (1815-2004)*, Paris, Beauchesne, 2009 ; Catherine Horel (dir.), *1908, la crise de Bosnie dans le contexte européen cent ans après*, Bruxelles, Peter Lang, 2011 ; *L'Amiral Horthy, régent de Hongrie*, Paris, Perrin, 2014 ; Catherine Horel (dir.), *Les Guerres balkaniques 1912-1913. Conflits, enjeux, mémoires*, Bruxelles, Peter Lang, 2014.

Rainer Hudemann

354

Professeur d'histoire contemporaine de l'Allemagne et des pays germaniques à l'université de Paris-Sorbonne et professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de la Sarre (Allemagne). Il a été vice-président de l'université de la Sarre, professeur invité à l'Université hébraïque de Jérusalem, titulaire de la chaire Alfred Grosser et professeur invité à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses principaux domaines de recherche portent sur l'histoire allemande et française aux XIX^e et XX^e siècles, sur les relations franco-allemandes, les élites en France et en Allemagne, la politique sociale, les partis politiques, l'intégration européenne, les fascismes en Europe, l'histoire urbaine dans une perspective comparative, les structures de processus de transfert en Europe, les mémoires transnationales.

Emmanuel Le Roy Ladurie

Ancien élève de l'École normale supérieure, professeur émérite au Collège de France, ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale et membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Emmanuel Le Roy Ladurie compte parmi les historiens français les plus célèbres. Auteur d'ouvrages traduits dans le monde entier, il fut nommé docteur *honoris causa* de dix-neuf universités. Grand Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres, sa recherche actuelle porte sur l'histoire du climat.

Georgiana Medrea

Maître de conférences qualifié, docteur en histoire moderne et contemporaine de l'université Paris-Sorbonne et de l'université de Bucarest. Sa thèse consacrée aux relations culturelles franco-roumaines dans l'entre-deux-guerres ainsi que ses contributions à des ouvrages collectifs tiennent à la fois de l'histoire diplomatique, de l'art, des institutions littéraires et culturelles. Elle participe depuis 2000 aux travaux du comité d'historiens franco-roumains dirigés par Jean-Paul Bled (université Paris-Sorbonne) et Dan Berindei, vice-président de l'Académie roumaine, publiés dans *Études danubiennes* et *Revue roumaine d'histoire*.

Renaud Meltz

Maître de conférences à l'université de Polynésie française, est l'auteur d'*Alexis Léger, dit Saint-John Perse*, Paris, Flammarion, 2008 (Prix Maurice Baumont). Ses travaux portent actuellement sur l'opinion publique dans les relations internationales. Il prépare à ce sujet un ouvrage à paraître chez Vendémiaire en 2016, *Vers une diplomatie des peuples? L'opinion publique et les crises internationales au premier XIX^e siècle (France et Grande-Bretagne)*.

Edi Miloš

Maître de conférences à l'université de Split, il axe ses recherches sur l'histoire politique et intellectuelle des Croates aux XIX^e et XX^e siècles. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat encore inédite *Antun Radić et la genèse du mouvement paysan croate (1868-1905)*, dirigée par le professeur Jean-Paul Bled et soutenue en 2008 à l'université Paris-Sorbonne.

Vojislav Pavlović

Docteur de l'université Paris-Sorbonne, il a été maître de conférences associé dans plusieurs universités en France et en Serbie. Il est actuellement vice-directeur de l'Institut d'études balkaniques de Belgrade. Il a notamment publié *Francuskarevolucija [La Révolution française]*, Beograd, Vidici, 1990; *OSS in Yugoslavia 1941-1944*, Beograd, Center for Serbian Studies, 1997; *Od Monarhije do republike (De la monarchie à la république. Les États-Unis et la Yougoslavie pendant la seconde guerre mondiale)*, Beograd, Clio, 1998.

Guillaume Payen

Docteur en histoire contemporaine, chef du pôle Histoire et faits sociaux contemporains du centre de recherche de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale, chercheur associé au Centre Roland Mousnier (UMR 8596), Guillaume Payen a soutenu sa thèse en 2010 sous la direction de Jean-Paul Bled: *Racines et combat. L'existence politique de Martin Heidegger: patriotisme, nationalisme et engagement d'un intellectuel européen jusqu'à l'avènement du nazisme (1889-1933)*. Sa biographie du philosophe sera publiée en janvier 2016 aux éditions Perrin sous le titre: *Les Destins changeants de Martin Heidegger. Catholicisme, révolution, nazisme (1889-2014)*.

André Reszler

Historien, né à Budapest, il a enseigné la littérature comparée et l'histoire européenne de 1968 à 1975 à l'université d'Indiana (Bloomington) et, à partir de cette date jusqu'à sa retraite en 1998, l'histoire des idées et de la culture européenne à l'Institut universitaire d'études européennes où il a succédé à

Denis de Rougemont. Depuis 1998, il est professeur honoraire à la faculté des Lettres de l'université de Genève. À plusieurs reprises, il a été invité à l'université de Montréal et à l'Institut d'études germaniques de Strasbourg. Fondateur de la revue *Cadmos*, il en est le rédacteur en chef de 1977 à 1983. Parmi ses publications, traduites en plusieurs langues : *L'Esthétique anarchiste*, Paris, PUF, 1973 ; *Mythes politiques modernes*, Paris, PUF, 1981 ; *Le Génie de l'Autriche-Hongrie*, Genève, Georg, 1991 ; *Le Pluralisme, aspects historiques et théoriques des sociétés pluralistes*, Paris, La Table Ronde, 2002 ; et *Les Nouvelles Athènes, histoire d'un mythe culturel européen*, Gollion, Infolio, 2004.

Christophe Réveillard

356 Christophe Réveillard est responsable de recherches au Centre Roland Mousnier (UMR 8596) et professeur module européen Jean Monnet (Commission européenne, Programmes et coopération internationale). Docteur en histoire (université Paris-Sorbonne) et diplômé en droit international public (université Paris-Sud), il est secrétaire-général-adjoint du Comité français des sciences historiques et membre de l'Institut international d'études européennes A. Rosmini. Il a notamment publié le *Dictionnaire historique et juridique de l'Europe* (Paris, PUF, 2013) ; *Métiers et statuts sociaux. Les représentations* (Paris, Éditions du CTHS, 2012) ; *La Construction européenne* (Paris, Ellipses, 2012) ; *La Guerre civile perpétuelle. Aux origines modernes de la dissociété* (Perpignan, Artège, 2012) ; (dir.) « Fatalités européennes », *Géostratégiques*, n° spécial, 2012-1 ; *La Culture du refus de l'ennemi. Modérantisme et religion en Europe au seuil du XXI^e siècle* (Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007) ; *Penser et construire l'Europe 1919-1992* (Paris, CNED/SEDES, 2007) ; *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX^e siècle. Mythe et réalité* (Paris, PUPS, 2002).

Benedikt Schoenborn

Senior Research Fellow au *Tampere Peace Research Institute* enseignant à l'université de Tampere, en Finlande. Parmi ses publications figurent les livres *Transatlantic Relations since 1945: an Introduction* (avec Jussi Hanhimäki et Barbara Zanchetta), London, Routledge, 2012, et *La Mécontente apprivoisée: de Gaulle et les Allemands, 1963-1969*, Paris, PUF, 2007 (Prix Duroselle).

Ana-Maria Stan

Docteur en histoire, Ana-Maria travaille comme chercheur à l'université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca (Roumanie). Elle est responsable du Musée historique de l'université. Ancienne boursière de l'Agence universitaire de la francophonie (2002-2004). Sa thèse, soutenue en 2005 et publiée en 2006 (édition roumaine) et en 2007 (édition française), porte sur les relations franco-

roumaines à l'époque du régime de Vichy. Auteur de quelques livres et d'une vingtaine d'articles sur l'histoire du xx^e siècle, ciblant les rapports culturels et la collaboration scientifique et académique entre la France et la Roumanie de 1918 à 1945, ainsi que l'histoire de l'enseignement supérieur roumain pendant l'entre-deux-guerres. En 2012, elle a édité le journal de Jacqueline Jeannel – *Ma Roumanie/România mea*, Cluj-Napoca, Centrul de Studii Transilvane, Academia Română.

TABLE DES MATIÈRES

introduction. Jean-Paul Bled, historien des mondes germaniques en Sorbonne.....	7
Rainer Hudemann.....	7

PREMIÈRE PARTIE

LE VIENNOIS :

DE L'AUTRICHE DES HABSBOURG AUX BALKANS DES NATIONS

L'AUTRICHE-HONGRIE ET LES BALKANS TRAVAILLÉS PAR LES NATIONALISMES AU XIX^e SIÈCLE

L'idée slave et les Croates au XIX ^e siècle	
Edi Miloš.....	17
Un grand acteur oublié de la scène autrichienne :	
Le comte Anton von Prokesch-Osten	
André Reszler.....	27
La Bosnie-Herzégovine entre l'Autriche et la Hongrie (1878-1914)	
Philippe Gelez.....	35
L'action politique de l'Autriche-Hongrie chez les Albanais dans le <i>Vilayet</i> du Kosovo (Une analyse française de 1902)	
Dušan T. Bataković.....	47
Les officiers-conjurés serbes: 1903-1914. Programme et convictions politiques	
Vojislav Pavlović.....	63
Montenegro and the Central Powers 1915-16	
Lothar Höbelt.....	79

INFLUENCES DIPLOMATIQUES, CULTURES ET MÉMOIRE DANS UN ESPACE EN RECOMPOSITION AU XX^e SIÈCLE

Le général Paul Venel (1864-1920) et Le rôle de la France dans le rattachement du Monténégro au royaume des Serbes, Croates et Slovènes	
Jean-Noël Grandhomme.....	97

Les répertoires français, allemand et autrichien sur les grandes scènes roumaines. Le cosmopolitisme d'une culture nationale (1919-1940) Georgiana Medrea.....	117
Aspects de la Résistance française en Roumanie après 1940. Diplomates, enseignants et écrivains Ana-Maria Stan.....	131
François-Joseph en Hongrie : un lieu de mémoire ? Catherine Horel.....	145

SECONDE PARTIE

L'ALLEMAGNE DE JEAN-PAUL BLED :

DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE À LA RÉPUBLIQUE DE BERLIN

360

L'ALLEMAGNE FACE AU CONCERT EUROPÉEN (1815-1918)

Naissance de la germanophobie française ? L'opinion publique et la crise de 1840 Renaud Meltz.....	163
Bismarck et l'Europe, De la mission Alvensleben à la mission Radowitz Stéphanie Burgaud.....	187
Un génie de la prévision : Jacques Bainville dans <i>Les Conséquences politiques de la paix</i> Zoltan Bécsi.....	203
L'Allemagne de Martin Heidegger, ou le patriotisme d'un philosophe apolitique (1889-1933) Guillaume Payen.....	215
Du poids de l'intérêt matériel dans l'adhésion au nazisme. Réflexions autour des thèses de Götz Aly, à travers le cas de la politique d'aide sociale de la SS David Gallo.....	223
Julius Berger (1862-1943) : un entrepreneur allemand et la France Dominique Barjot.....	239

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE APRÈS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La RFA et les premières communautés européennes Christophe Réveillard.....	265
L'Allemagne et de Gaulle : l'approche de Willy Brandt Benedikt Schoenborn.....	283
Les partis politiques au défi de « 68 » en RFA et en France Mathieu Dubois.....	297

Cartes.....	311
Entretien avec Jean-Paul Bled.....	319
Portrait de Jean-Paul Bled par Emmanuel Leroy Ladurie.....	335
Bibliographie de Jean-Paul Bled.....	339
Directions de thèse.....	349
Présentation des auteurs.....	351
Table des matières.....	359

Totaeptur magnim quaerum ad mod qui desedi ducipsam ipsam, omnima sam is exped que volupta prerest hicil iminctur audam, con explignias doluptis reptam, oditem int doloren esequia con non prat.

Qui alit ut vercim re, illacernatem que et, con cum, solorumet la sanda il minctius.

Untesectis ipsuntion re re, volorro vidus, quosti resequid excerunt ipid utest adi doluptatur, nimpos atur, ut ommossitat.

Aquam, sitat aperum et ad est, sime vento ident fuga. Et enda nullace ratiis vid quibusa pore, omnia quatia doluptat lam, autempore quati blab ium elestion placerum con comnimus autetur sende nestota qui qui ilia volupta tionseq uidigni hillorro enis dicimax imaxim repra quae natistisit ullit alit alia commolo rporrov itiore labo. Itasimust, unt que dolorates dis iurem imus, quideri intions enitatur? Liatest ut at eatatataie delliqui conesedis ut omnitatur solorem santiberum lic tem res eatatur rem velesseque lique odis doluptatis ute con reic totaspel modit quidit doluptae quis anditas incta cum venihic aboriae des am, inverunt faccum quis volenihita dem et exceatus et accus, nit vererup tateporem quia ilitatur as aut am sapedigenem est, ipitate quiae pa sum et, samet porropore dolorio reprempos sit andi rector, alique quatem facest eum esedi ut lab ium sa simagnit, quam estruntem is expernam quibusandae dolutatiam dem exceper iorrovid modia nonsedit discium lam nestiis quatus molupiti as dolupta cullupti ullest aut molor alignimus es untis qui blabor aceatur ad ea voluptieni occullaci soluptatur sam

Illustration : J.M.W. Turner, *L'Inauguration du Walhalla* (détail), huile sur acajou, 1842, Londres, Tate Gallery © akg-images/Erich Lessing

ISBN 978-2-84050-997-4		SODIS F387918	
9 782840 509974			
		34 €	